était très nombreux et très entreprenant. Il fut mis en déroute, subissant des pertes très importantes.

Dans la région de Taza

Les camps des généraux Baumgarten et Gouraud, installés sur les rives de l'oued Innaouen, continuent à protéger la route directe qui relie le camp de Terves (ancien camp de l'oued Amelil) à Tazza ; ils exercent ainsi une action coercitive sur les Riata dont les territoires sont occupés, les empêchant de faire les moissons alors qu'ils ont épuisé leurs approvisionnements.

Dans l'action du 28 juin contre les Riata, le groupe Lardemelle comprenait le bataillon sénégalais Billotte et la batterie Beauchet. Les rebelles ont été attaqués au petit jour d'une manière foudroyante. On ne leur a même pas laissé le temps d'occuper les tranchées qu'ils avaient creusées.

A 6 heures, le résultat obtenu était le suivant : le camp des Riata, avec tous ses approvisionnements et ses munitions, était tombé entre nos mains. Un retour offensif de l'ennemi, très vigoureusement prononcé sur notre gauche, a été arrêté par les compagnies sénégalaises des capitaines Gagnepain et Léonard.

Les groupes Niessel, Denis, Larcque et le bataillon Pellerin sont alors intervenus et ont délogé l'ennemi de ses nouvelles positions. Soutenus par l'artillerie, ils ont fait exécuter une charge à la baïonnette, qui a mis les Riati en complète déroute. Ceux-ci ont laissé sur le terrain 55 cadavres. C'est au cours de ce combat que nous avons perdu un officier, le capitaine Gagnepain.

Les obsèques du capitaine Coursaud tué au Maroc

Limoges, 3 juillet. — Vendredi, à 9 heures du matin, ont été célébrées, à la cathédrale de Limoges, les funérailles du capitaine Coursaud, du 4e spahis, tué au combat de la Montagne des Tsoul, le 12 mai dernier.

Le dépôt de la gare à l'église a été très imposant. En tête du cortège s'avançaient un escadron de dragons avec fanfare, la musique du 78e jouant des marches funèbres, et le clergé. La dépouille mortelle était placée sur une prolonge d'artillerie, décorée de drapeaux tricolores. Derrière le cercueil, immédiatement après la famille, marchaient le général Roques, commandant le 12e corps, le préfet de la Haute-Vienne et la plupart des officiers de la garnison, ainsi que des délégations des divers régiments.

A l'église, magnifiquement décorée de tentures noires et de drapeaux tricolores, la cérémonie était présidée par Mgr l'évêque de Limoges qui, à l'Evangile, a prononcé un émouvant discours exaltant les nobles qualités naturelles du jeune officier qui, à 33 ans, tombe face à l'ennemi, en se portant au secours de son chef blessé, le colonel Giradon ; mais montrant aussi à quelle source le capitaine Coursaud puisait ses sentiments de plus pur patriotisme : c'est-à-dire sa foi profonde et sa piété qui ont été pour lui le suprême et souverain réconfort en face de la mort.

L'absoute a été donnée par Mgr Quillet.

Après la cérémonie funèbre, le corps a été dirigé sur Saint-Laurent-sur-Gorre où aura lieu l'inhumation.

Des discours ont été prononcés par le général Roques, commandant le corps d'armée, et le colonel Arlabosse, du 78e régiment d'infanterie, au nom du Prytanée militaire de La Flèche.

Le R. P. Joseph Hardy aumônier militaire à Rabat rentre en France

Le R. P. Hardy, Franciscain, depuis deux ans à Rabat (Maroc) comme aumônier militaire, est arrivé à Marseille. Il a bien voulu, accompagné du P. Stanislas, faire une visite au correspondant de la *Croix*. Le R. P. Hardy nous a confié ses impressions d'aumônier militaire et dit les consolations qu'il a goûtées au milieu de ses « chers et braves petits soldats ». La présence des aumôniers est, pour nos soldats et officiers, la cause d'une grande joie et d'une grande confiance. Le vénéré religieux et ses confrères sont aimés dans les camps, où leur présence, réclamée de tous et partout à la fois, rappelle à chacun le « pays natal ». Le R. P. Joseph Hardy fut aumônier militaire durant l'« année terrible », et il porte sur la poitrine, à côté de la médaille du Maroc et de la croix de Bucham, la médaille de 1870. Le vaillant Franciscain rentre pour deux mois dans sa famille, en Bretagne, et il regagnera ensuite Rabat, les camps et sa pauvre petite église de planches.

Chambre des députés

Séance du vendredi 3 juillet

Séance à 2 heures : M. Deschanel préside.

Discussion d'élections

L'ordre du jour appelle la suite de la vérification des pouvoirs.

Sans débat, l'élection de M. Broussais dans la 2e circonscription d'Alger est validée.

L'élection de Quimperlé

Pour l'élection de Quimperlé, où M. Corentin Guyho a été proclamé par 6 847 voix contre 6 368 obtenues par le député radical sortant, M. Le Bourdec, le bureau conclut à l'invalidation.

Il invoque à ce sujet, contre M. Corentin Guyho, divers actes de corruption.

M. Breton déclare qu'aucun des faits en question n'est démontré, et il conclut, en conséquence, à une simple enquête.

Les procédés d'obstruction les plus violents ont été dirigés par l'administration contre M. Corentin Guyho, au mépris de la loi.

L'orateur oppose aux accusations dirigées contre M. Guyho, en matière d'offres d'argent à des électeurs, des protestations diverses en sens contraire.

Le rapporteur, M. Godart, appuie a proposition d'invalidation.

Il invoque, à ce propos, diverses distributions ou offres d'argent, le nombre excessif des agents électoraux de M. Guyho, certains dîners offerts par lui à des électeurs.

Le rapporteur se refuse à croire que les sommes distribuées aient eu pour objet de rémunérer simplement des agents électoraux.

M. Tournade. — Qu'on parle donc de l'élection Caillaux, qui est si édifiante ! (Appl. et rires.)

M. Godart insiste pour l'invalidation de l'élection, et, au nom du bureau, repousse l'enquête.

L'enquête est repoussée par 258 voix contre 144, et les conclusions du bureau adoptées.

L'élection est annulée par 245 voix contre 68.

La Chambre décide en outre que le dossier de cette élection est renvoyé au ministre de la Justice.

En conséquence, l'élection est annulée.

L'élection de Guingamp

On passe à celle de M. Turmel dans la 2e circonscription de Guingamp.

Le troisième bureau conclut à une enquête, en raison d'une affiche de dernière heure, de caractère délictueux, et d'une intervention scandaleuse attribuée à M. Turmel dans une affaire judiciaire, double manœuvre qui aurait vicié l'élection.

Le rapporteur, M. Henri Roy, fait valoir les procédés injustifiables dont a été l'objet M. Jacques Dhur.

Il raconte les procédés de M. Turmel, allant à la chancellerie faire des démarches pour peser sur la justice en vue de déconsidérer le principal répondant de M. Jacques Dhur, et, par là, d'empêcher l'élection de ce dernier.

Le bureau, à l'unanimité, conclut à une enquête sans laquelle le candidat proclamé élu, M. Turmel, resterait malgré tout sous le coup d'une suspicion. (Mouvements divers.)

Mais M. Turmel est un radical unifié.

Il lui suffit de protester qu'il est étranger aux manœuvres en question pour que, *de plano*, l'enquête soit repoussée et l'élection validée.

On passe à l'élection de M. Lacotte dans la 2e circonscription de Troyes.

Le bureau conclut à l'annulation de l'élection.

Echos parlementaires

LES SAINT-CYRIENS

Le ministre de la Guerre a été entendu par la Commission de l'armée sur la situation des élèves de l'Ecole de Saint-Cyr.

On sait que par suite des lois successives votées au cours de la dernière législature, il se trouvera à Saint-Cyr, au mois d'octobre prochain, si l'on n'y remédie pas par une loi, trois promotions.

Le ministre de la Guerre a demandé à la Commission de nommer au grade de sous-lieutenants au mois d'octobre tous ceux des élèves de Saint-Cyr qui auront accompli une année de service dans les corps de troupe avant leur entrée à l'Ecole et qui compteront une année seulement à cette Ecole.

La Commission a adopté les vues du ministre de la Guerre sur ce point et a chargé M. Treignier du rapport sur cette promotion anticipée.

LA NOUVELLE MEDAILLE DES DEPUTES

On va remettre aux députés nouvellement élus leur médaille d'identité : c'est l'œuvre du graveur Léon Deschamps. Elle est frappée en argent.

A l'avers se profile la République, coiffée du bonnet phrygien. La légende : « République française » est gravée en relief.

Le revers est ainsi composé : une table saillante rectangulaire encadrée d'un cartouche porte les nom et prénom du député, ainsi que le nom du département dans lequel est située sa circonscription.

POUR LES VOYAGEURS DE COMMERCE

Le groupe de défense des intérêts des représentants et voyageurs de commerce s'est réuni pour constituer son bureau.

Ont été désignés : M. Desplas, comme président ; MM. Georges Berry, J. Brunet (Dordogne), Tournade, Gelos, comme vice-présidents ; MM. Eynac, Galli, Henry Paté, Ignace, Lugol, Durre, comme secrétaires, et M. Petitjean, comme questeur.

L'EXPROPRIATION DE LA FORET D'EU

Une loi a déclaré d'utilité publique l'acquisition de la forêt d'Eu, l'Etat devant supporter les 9/10 des dépenses d'acquisition, sans que la somme à sa charge puisse dépasser 10 millions. Les jurys d'expropriation ont fixé à 11 millions 100 000 francs le montant des indemnités. Les opérations de bailvage et d'estimation doivent commencer au plus tard le 1er août. Un crédit de 10 millions vient donc d'être demandé aux Chambres.

LES ELECTIONS CONTESTEES

Le onzième bureau de la Chambre a conclu hier à la validation des élections de M. Broussais, à Alger ; de M. Pacaud, aux Sables-d'Olonne, et de M. Boisneuf, à la Guadeloupe.

CHEZ LES SOCIALISTES-UNIFIES

Les députés des régions minières sont chargés de faire une démarche près du président du Conseil et du ministre du Travail au sujet du taux des retraites des mineurs pour leur faire atteindre 730 francs.

M. Jaurès interviendra, au nom du groupe, à la tribune, pour donner les raisons pour lesquelles les socialistes ne voteront pas les crédits demandés par le gouvernement pour le voyage de M. Poincaré en Russie.

Sénat

Séance du vendredi 3 juillet (matin)

M. Savary préside.

Le Sénat adopte le projet ayant pour objet de dispenser du timbre les actes faits en exécution de la loi du 17 juin 1913 sur l'assistance aux femmes en couches et le projet sur le recel.

L'impôt complémentaire

M. Perchot, avant de retirer un amendement déposé en cours de discussion, a formulé quelques critiques contre le texte soutenu par la Commission ; il l'accepte néanmoins comme une mesure provisoire, une préparation à une réforme plus complète. Ces observations ont été appuyées par M. Sarraut.

M. Aimond obtient incidemment de M. Noulens la promesse que le projet de revision des patentes sera prochainement soumis à la Commission.

M. Touron présente quelques critiques préliminaires d'ensemble avant de développer son contre-projet.

Le projet actuel institue la déclaration contrôlée, cela est incontestable. Or, la grande majorité des députés élus aux dernières élections ont fait pendant la période électorale des déclarations très nettes contre la déclaration contrôlée. Il est bon qu'on leur crie : Casse-cou !

500 000 contribuables seulement payeront le nouvel impôt, 5 millions devaient payer l'impôt du titre III du projet antérieur de la Commission. Les deux systèmes sont donc essentiellement différents, quoi qu'en ait écrit M. le rapporteur général. La déclaration sera obligatoire dans le nouveau projet, malgré l'affirmation de M. Aimond. Elle était au contraire facultative dans le projet antérieur.

L'impôt global est d'ailleurs forcément plus mauvais que l'impôt cédulaire et sur ce point je suis absolument d'accord avec mon collègue M. Perchot.

Les contribuables, dit le projet, souscrivent une déclaration de leur revenu. Ils sont donc obligés de souscrire cette déclaration.

Ne jouons pas sur les mots : « souscrivent » veut dire « doivent souscrire ».

La déclaration est globale si elle est faite dans le premier mois de l'année, mais elle devient obligatoirement détaillée si elle n'est faite que dans le mois suivant.

Vous dites qu'il n'y a pas de sanction. En réalité, il y en a plusieurs : c'est d'abord, en cas de non déclaration la taxation d'office qui entraîne pour le contribuable taxé la nécessité, s'il ne veut pas être frappé arbitrairement, d'apporter la preuve de ses affirmations ; le contribuable subit donc une véritable brimade. De même il est brimé lorsque sa déclaration est vérifiée et au besoin rectifiée par les agents du fisc.

M. Pelletan a montré d'une façon péremptoire que le projet actuel établit en réalité la déclaration contrôlée et obligatoire. M. Poisot, de son côté, traite M. Aimond, rapporteur de ce projet, de grand inquisiteur. (Très bien ! très bien !)

L'impôt global permet l'écrasement du contribuable. Il en sera à cet égard du projet actuel comme de tout projet analogue. Ce projet demande des ressources nouvelles aux agriculteurs, aux salariés, aux industriels qui exercent leur profession individuellement ; les Sociétés anonymes échapperont au paiement de la supertaxe. (Très bien ! très bien ! à droite.)

Ce sont donc les classes moyennes qui vont payer. (Appl. à droite.)

Suite du débat à 2 h. 1/2.

Séance du vendredi 3 juillet (soir)

M. Dubost préside.

Il prononce l'éloge funèbre de M. Mosmer, sénateur de la Côte-d'Or.

M. Jénouvrier dépose son rapport sur le projet de loi relatif aux délimitations.

Le Sénat adopte : 1° Un projet concernant le traitement annuel des juges suppléants et attachés titulaires du ministère de la Justice ;

2° Un projet relatif à la pension des juges suppléants.

3° La proposition de loi de M. Jeanneney relative au classement des préfectures et sous-préfectures.

4° Le projet de loi tendant à instituer la police d'Etat dans les communes de Toulon et de La Seyne.

L'impôt complémentaire

On reprend ensuite la discussion de l'impôt complémentaire.

M. Touron continue son discours.

Il appelle l'attention du Sénat sur les protestations des organisations, commerciales, industrielles et agricoles, qui ne refusent plus de payer la taxe, mais combattent les procédés dont on veut user à leur égard.

— Le Sénat fait de l'aviation fiscale, puisqu'il établit un impôt en l'air, sans autre but que les taxes cédulaires à venir.

Mon contre-projet établit une véritable supertaxe sur les contributions existantes. Il exempte les petites côtes de cette surtaxe.

La quotité de la surtaxe est de 30 % sur la part de l'Etat dans l'impôt foncier, dans les patentes et dans la redevance des mines ; elle est de 5 % sur la valeur locative des locaux d'habitation, amorçant ainsi la transformation de la personnelle-mobilière en une taxe d'habitation.

Une somme constante sera déduite de la valeur locative d'habitation de chaque contribuable à titre de minimum de loyer et des déductions supplémentaires seront accordées pour charge de famille.

Les surtaxes que je propose fourniront au budget une somme annuelle de 83 millions, c'est-à-dire 23 millions de plus que le projet de la Commission.

Notre projet ne contrecarre pas la réforme générale des contributions directes, il les prépare. Il respecte les habitudes des contribuables. Il obtient par avance l'adhésion de ceux qui seront appelés à payer. (Appl. au centre et à droite.)

M. Aimond, rapporteur général, défend le texte de la Commission. Ce projet, dit-il, n'établit pas la déclaration obligatoire contrôlée, mais la déclaration facultative.

UNE PROPOSITION D'AMNISTIE

MM. Sixte-Quenin et Sembat ont déposé, on le sait, une proposition d'amnistie.

En voici les articles :

1° A toutes les infractions, quelle que soit leur qualification pénale, et à tous les faits connexes en matière de réunions, de grèves, de manifestations sur la voie publique ;

2° A tous les faits de manifestation d'opinions politiques ;

3° A tous les délits de presse ainsi qu'aux délits et contraventions et faits connexes, prévus et punis par les lois des 29 juillet 1881, 11 juin 1887, 16 mars 1893, 12 décembre 1893 et 28 juillet 1894 ;

4° A tous les délits prévus et punis par les articles 222, 223, 224 et 225 du Code pénal ;

5° Aux militaires des armées de terre et de mer pour faits d'indiscipline, de désertion et aux faits accessoires ou connexes à la désertion ; aux désertions des bâtiments de commerce ; le tout dans les conditions prévues par le paragraphe 6 de l'article premier de la loi du 12 juillet 1906.

L'article 2, visant le cas spécial du citoyen Gustave Hervé déclare que « les faits visés par la présente loi ne peuvent servir de base à l'exclusion ou au refus d'inscription au barreau d'un citoyen remplissant les conditions légales de cette inscription ».

Le mariage entre beau-frère et belle-sœur

Une loi promulguée aujourd'hui à l'*Officiel*, modifiant l'article 162 du Code civil, supprime la prohibition de mariage entre beau-frère et belle-sœur, sauf pour le cas où le mariage qui créait l'alliance aurait été dissous par le divorce.

Désormais, il pourra être procédé sans dispense civile à la célébration de ces mariages ; mais au point de vue religieux la dispense est toujours nécessaire.

Terrible chute de deux caporaux aviateurs français

UN MORT

Reims, 3 juillet. — Le caporal Mirat, du centre d'aviation de Reims, et le caporal Godefroy, étaient partis ce matin, à 9 h. ½, pour effectuer un vol de quatre heures à bord d'un monoplan.

Au moment où, à 250 mètres de hauteur, ils passaient au-dessus du territoire de la commune de Bétheny, on vit le monoplan tournoyer comme s'il avait perdu sa direction et venir s'écraser sur le sol avec fracas.

Le caporal Godefroy, le corps lancé par les tubes d'acier, fut tué sur le coup. On dégagea avec beaucoup de peine le caporal Mirat, qui respirait encore.

Il est à l'hôpital militaire dans un état désespéré, bras et jambes brisés, le corps couvert de plaies. Il porte à la base du crâne une fracture qui a déterminé un épanchement sanguin nécessitant l'opération du trépan.

Ce que disent les journaux

L'incorporation de l'impôt complémentaire dans la loi de finances

Editorial du *Radical* :

Le Sénat a voté, hier, à une énorme majorité, l'incorporation de l'impôt complémentaire dans la loi de finances. Le parti républicain doit-il s'en féliciter ? Oui, si l'on considère ce vote comme un premier pas vers la justice fiscale. Sans doute, le projet global ainsi réalisé est un expédient provisoire qui, par certains côtés, apparaît comme une caricature de réforme. Mais enfin, ce n'en est pas moins un impôt sur le revenu, qui comporte même l'arbitraire et la déclaration jusqu'à ses plus extrêmes limites. Qui peut le plus, peut le moins. Le Sénat, en acceptant ce projet superficiel et sommaire, s'est moralement engagé à voter un impôt cédulaire sérieux et complet, réalisant le maximum de justice et de productivité avec le minimum d'arbitraire et d'inquisition. Si, comme nous l'espérons, il en est ainsi, c'est avec joie que nous marquerons la journée d'hier d'un caillou blanc.

Les Commissions à l'envers

De M. Dunesnil, dans le *Rappel* :

Ah ! bougri de bougra, nous n'avons qu'à bien nous tenir. Le général Pedoya — fouchtra ! — vient d'être élu président de la Commission de l'armée. Ça va « barder ».

Déjà, les badauds de s'ébaudir.

— Eh ! quoi, un général ! Vous dites bien un général, Monsieur. Le voilà donc, enfin, le régime des compétences.

Commission de l'armée... un général... Je ne me tiens plus d'aise !

— Monsieur, tenez-vous. Il y a fagots et fagots ; de même, généraux et généraux.

M. Pedoya fut général, en effet. Du moins, on l'affirme. Mais il doit y avoir longtemps, car on ne s'en aperçoit plus. Au demeurant, le meilleur fils du monde.

Aimez-vous le braconnier garde-chasse, le curé anticlérical, l'officier antimilitariste ?

J'éprouve, moi, un penchant médiocre vers cette catégorie d'olibrius qui passent la seconde partie de leur vie à s'efforcer d'excuser la première.

Je sais qu'il ne convient pas de prendre au tragique, ni même au sérieux, les manifestations récentes de la nouvelle Chambre.

La nouvelle Chambre s'amuse comme une petite fille de province qui commence de jeter sa gourme à Paris. Il lui plaît de taquiner la majorité troisannistie en nommant une Commission de l'armée deuxannistie, et de brimer la majorité proportionnaliste en élisant une Commission majoritaire.

Ce sont jeux innocents, mais qui tout de même détonnent dans l'atmosphère d'inquiétude économique et de crise sociale où nous vivons.

Bien sûr ! M. Pedoya ne remportera pas de victoire sur Messimy. Ce serait bien la première fois.

Même sans le faire exprès, c'est invraisemblable. Soyez tranquille. C'est un général de tout repos.

Mais des manifestations de ce genre n'en sont pas moins fâcheuses, parce qu'elles font germer dans certains esprits des doutes déprimants ou des espoirs funestes.

Le prestige de la Chambre et du parti radical n'ont rien à gagner à ces niaises gageures.

Allez donc prétendre à figure de grand parti quand vous condamnez dans une Commission « la charte » que vous défendez dans le même temps au pouvoir.

A l'époque du colonel Ramollot, on se contentait de recruter le militaire dans le civil.

Il était réservé à notre incohérence finale de recruter le civil dans le militaire.

Le général « Boum » lui-même n'aurait pas trouvé ça.

Des *Débats* :

Le désordre parlementaire continue. La Chambre est proportionnaliste, et la Commission du suffrage universel a nommé président M. Breton, arrondissementier. La Chambre est pour les trois ans, et la Commission de l'armée a nommé président le général Pédoya, radical unifié, partisan du programme de Peu ! Telle est la déformation de nos mœurs politiques. Ces menus faits sont surtout importants comme symptômes de l'impuissance et du désarroi de la Chambre nouvelle. Nous ne sommes pas dans le secret des combinaisons merveilleuses qui aboutissent à des défections et à des échecs. Mais, pour le public qui juge les résultats, il y a quelque chose de paradoxal, d'abusif et de scandaleux dans cette opposition de la Chambre à l'intérêt national. Le régime parlementaire tel que nous le pratiquons aboutit peu à peu à une tyrannie d'une assemblée. En elles-mêmes d'ailleurs ces affaires de Commission n'ont pas une portée qu'il faille exagérer, parce que les Commissions, divisées comme elles le sont, sont vouées à l'impuissance.

M. Bouffandeau

Citons ce joyeux spécimen de la « galerie parlementaire » de Sténo, dans le *Figaro* :

Lorsque le Comité exécutif du parti radical naquit, on lui donna pour premier secrétaire général M. J.-L. Bonnet, qui se trouvait être précisément dans le même temps représentant commercial du biberon « le parfait nourricier ».

Le Comité exécutif ayant grandi, on crut devoir lui chercher des aliments plus solides. C'est alors que M. Bouffandeau succéda à M. J.-L. Bonnet.

Ce fut M. Bouffandeau qui eut l'honneur de transférer les bureaux du Comité exécutif de la rue Tiquetonne à la rue de Valois. Là, il choisit au troisième étage du n° 9 un local modeste, mais où l'on accède par une cuisine.

Ainsi, avec une rare persévérance, le radicalisme affirmait son caractère alimentaire.

— Ce n'est pas un parti, disait un jour M. Thalamas, c'est une gamelle.

Dès lors, Bouffandeau devint une devise.

A la vérité, M. Bouffandeau n'est point un méchant homme. Il est loin d'avoir cet air hirsute et farouche que certaines gens se plaisent à imaginer. C'est, au contraire, un bourgeois prudent, sa barbe est honnêtement taillée et il a la physionomie placide d'un professeur de collège. Rien ne l'eût désigné pour conquérir un nom dans le radicalisme, si ce n'est son nom même.

Mais ce géronidif le prédestinait. On n'échappe point au Destin : Bouffandeau mérita bientôt de figurer, comme parle Leibnitz, le radical en soi.

Il n'appartient pas aux fractions extrêmes de son parti. Il se tient de préférence dans les sphères moyennes et, par goût, il vote pour le gouvernement. Il est, d'ailleurs, résolument hostile à tout ce qui ressemble à un progrès et il oppose la même défiance à la réforme électorale, à la réforme administrative et, d'une façon générale, à toutes les autres réformes.

Seule, la réforme fiscale trouve grâce devant lui : c'est que, depuis le temps qu'elle traîne, elle a fini par perdre définitivement à ses yeux tout caractère d'innovation.

Par définition, M. Bouffandeau appartient aux partis avancés. Dès lors, il n'a point de motif de chercher d'autres justifications.

— Mon nom, dit-il, est tout un programme.

L'Autriche

Le Billet de « Junius », dans l'*Echo de Paris* :

La hâte même avec laquelle la presse apprenant la disparition tragique de l'héritier de la couronne des Habsbourg, a cherché à se persuader que l'événement ne saurait entraîner de conséquences graves pour le repos de l'Europe suffirait au besoin à nous convaincre du contraire, pour peu que nous nous reportions aux fatalités attachées à la constitution ethnique de la monarchie austro-hongroise. Il n'est pas d'histoire qui plus que celle de l'Autriche depuis soixante ans soit un perpétuel recommencement. C'est toujours la même pièce qui se joue et pour elle le même rôle. Le théâtre seul change. Il est inévitable, dans ses conjonctures actuelles, que les influences qui naguère s'efforçaient d'entraîner le vieil empereur aux aventures et dont la plus efficace n'était pas, comme on l'a cru, celle de l'infortuné prince tombé victime des haines de races, profitent d'un pareille occasion pour revenir à la charge et pousser à fond contre la Serbie une campagne qui, d'ailleurs, n'avait jamais cessé. Le langage de la presse austro-hongroise à cet égard est d'autant plus alarmant que les solutions violentes qu'elle préconise, on doit le reconnaître, sont dans la logique des conditions qui caractérisent aujourd'hui le développement de l'Autriche et commandent ses destinées.

Les mêmes causes engendrent les mêmes effets et pour ceux qui, comme nous, ont le peu enviable privilège d'avoir été témoins des événements de 1859, l'empire des Habsbourg devant, la Serbie agrandie se retrouve dans la situation où nous l'avons vu en face du Piémont, objet de tous les espoirs du patriotisme italien, refuge des proscrits et des exilés volontaires, foyer de l'agitation et de l'insurrection dans les provinces lombardo-vénitiennes. C'était alors, la France la vue qu'on sentait à Vienne derrière l'armée sarde, comme, à l'heure présente, on y voit aux côtés de la Serbie la Russie slave. Il y a entre les deux époques cette différence qu'aujourd'hui l'Autriche se sait assurée de l'appui de l'empire allemand, ce qui — par parenthèse — n'est pas pour décourager chez elle les tendances belliqueuses et les appétits de vengeance que vient d'exaspérer le crime d'un Serbe. Et notez que demain peut-être des complications analogues l'attendent du côté de la Roumanie, où l'opinion, surexcitée par l'heureuse issue de la dernière crise balkanique, s'applique de plus en plus à resserrer les liens qui rattachent les Roumains du royaume de saint Etienne à la grande famille nationale et à s'en prévaloir dès à présent par provision, en vue des éventualités d'un avenir plus ou moins proche. L'irréparable faiblesse de ce vaste empire, où s'encadrent sans s'unir vingt nations ou fragments de nations, est d'être entouré de voisins tous, du petit au grand, à l'affût de l'occasion de s'arrondir à ses dépens, et dont les ambitions, grâce aux affinités de races, sont assurées de trouver dans la majorité de ses propres sujets des complices, sinon même des aspirateurs.

« Pensées du Ciel »

par Franc

Un vol. in-16 de 440 pages. Broché, 1 franc ; port, 0 fr. 20. Relié percaline, tranches rouges, 1 fr. 50 ; port, 0 fr. 25.

Maison de la Bonne Presse, 5, rue Bayard, Paris

Le rapide enlèvement de la première édition de ce recueil est une preuve que, selon ce qu'en écrit Fra Cronovso dans les *Etudes franciscaines* (juin 1914), il « mérite bon accueil. Les âmes chrétiennes, — celles qui veulent sérieusement « vivre leur vie », — trouveront là une série de réflexions solides, courtes et faciles à lire... Excellent manuel de piété que terminent trente réflexions sur le Sacré-Cœur ».

NOS AMIS DEFUNTS

JÉSUS, MARIE, JOSEPH

(Indulg. 7 ans et 7 quarant., applic. aux défs)

M. l'abbé Gérard, curé d'Esbly, fidèle abonné aux publications de la Bonne Presse. — Mme Vve Facq, 83 ans, à Cressonsacq (Oise). — Mme Vve Duron, à Langeac, mère de M. l'abbé Duron, curé doyen de Blesle (Haute-Loire).

Informations du soir

LE COMBAT DE KENIFRA

Dix-sept morts — Soixante-dix-sept blessés

Rabat, 2 juillet, 2 heures soir. — Dans le combat livré le 29 juin par la colonne Claudel, l'ennemi a subi des pertes très importantes. Nous avons eu 17 tués, dont 4 Européens. Parmi ceux-ci se trouvait un officier. Nous avons eu 77 blessés, dont 15 Européens. Parmi ces derniers se trouvaient 2 officiers.

LES OBSEQUES DE M. L'ABBE FRAIKIN

Par dépêche de notre correspondant particulier :

Rome, 3 juillet. — Ce matin, à 9 heures, les funérailles de M. l'abbé Fraikin ont été célébrées à Saint-Louis des Français. Mgr Guthlin, recteur de l'église, chanta la messe et donna l'absoute. M. l'abbé Fraikin qui vient de périr dans un douloureux accident avait été chapelain de Saint-Louis. Il a publié un ouvrage de valeur sur *les Nonciatures de France sous Clément VII*.

LES MINEURS ET LA LOI DE HUIT HEURES

Grève dans le bassin de la Loire

Saint-Etienne, 3 juillet. — La grève des mineurs est, ce matin, à peu près générale dans tout le bassin de la Loire : l'Union du Comité général a été suivi un peu partout, une solution du conflit paraît difficile, les mineurs et les Compagnies interprétant de façon différente le texte de loi. On ne signale aucun incident grave. (D. P.)

PERQUISITIONS A PRAGUE

Vienne, 3 juillet. — On mande de Prague :

« La police a perquisitionné hier au domicile d'étudiants serbes de Prague. Une nombreuse correspondance aurait été saisie. »

PROCES D'ESPIONNAGE EN ALLEMAGNE

Leipzig, 3 juillet. — Devant la 2e Chambre du tribunal d'empire, à laquelle sont réservés maintenant les affaires d'espionnage, ont commencé, ce matin, les débats du procès intenté à l'étudiant en chimie Jean-François Heusse, 18 ans, de nationalité luxembourgeoise, né à Farville, près de Nancy. Heusse est accusé d'avoir essayé de se procurer à Metz des documents et des dessins qui devaient être tenus secrets dans l'intérêt de la défense nationale.

Quatre témoins et un expert militaire ont été convoqués. Les débats ont lieu à huis clos.

Le verdict sera rendu probablement dans l'après-midi.

DEUX LEGIONNAIRES ARRETES

Marseille, 3 juillet. — La police marseillaise a arrêté, hier, à l'arrivée du *Maine*, retour d'Oran, deux sujets allemands qui se dissimulaient à bord. Ils ont avoué avoir déserté du 1er régiment étranger en garnison à Sidi-bel-Abbès. Après interrogatoire, ils ont été mis à la disposition de l'autorité militaire.

Commerçants catholiques

Maison de retraite pour prêtres, vieux, pauvres ou infirmes, les recevant d'où qu'ils viennent, demande pour son organe mensuel, un commerçant par article, qui deviendrait bienfaiteur de l'œuvre, en laissant petit bénéfice sur les commandes venant par notre intermédiaire.

La revue sera tirée à plusieurs milliers d'exemplaires par mois, et sera adressée à toute la société catholique.

Les postulants ne seront admis que sur une lettre d'un prêtre de leur paroisse, garantissant de leur honnêteté et de leur fréquentation de la religion.

La maison de retraite étant dans un extrême besoin, reçoit aussi avec reconnaissance les obules de bienfaiteurs.

S'adresser : M. de Beaufort, 14, rue Fénelon, à Lyon.

FEUILLETON DU 4 JUILLET 1914 — 27 —

La nouvelle croisade des enfants

XI

ET LA POURSUITE CONTINUE...

Fontanette, le sonneur de cloches, qui clopinait cahin-caha à la queue de la colonne, juste devant les chasseurs, ne s'est jamais laissé distraire de sa poursuite paternelle. Quand la foule s'est massée autour de l'aéroplane, il s'est approché lentement et il a compté les enfants : Jean-Baptiste n'y étant pas, il a continué sa route, sa clochette de vache à la main. Le son clocher, le matin, s'échappent les sonneries comme des oiseaux légers et gais. Il les voit partir et monter, et cet invisible vol suffit à son cœur en fête : il n'en veut pas connaître d'autres. Et tandis qu'Anthelme Duchêne réparait le monstre volant, et que son frère Thomas acceptait de monter dessus, il s'acheminait tout seul, tirant une jambe, puis l'autre, vers l'hospice du Mont-Cenis. Ce n'est pas seulement d'aujourd'hui que les tortues obstinées atteignent le but les premières. Et voilà notre Fontanette qui passe entre les deux bastions et qui, sans se préoccuper des carabiniers italiens, longe les murs du bâtiment. Il arrive devant l'église, il arrive devant l'hôtel. Et que voit-il sur un banc ? son Jean-Baptiste endormi sur qui veille Catherine. Aussitôt, en signe de joie, il agite sa clochette : ding, ding, don, ding, ding, don. Et les touristes s'imaginent qu'on annonce le dîner. C'est encore trop tôt pour manger, mais peut-être est-ce l'habitude de dîner tôt à la montagne. Catherine, la fille du meunier, a reconnu le sonneur. Ah ! mon Dieu ! Avrieux est là : on a découvert leur piste et l'on va les arrêter. Elle secoue Jean-Baptiste qui se réveille en sursaut :

— Ton père est là : sauvons-nous.

Mais le sonneur, ayant sonné, met la sonnette dans sa poche, et ses deux mains, en même temps, attrapent le bras de Catherine et le bras de Jean-Baptiste. Il est boiteux, mais il n'est pas manchot, et il a fait deux prisonniers.

— Ah ! je vous tiens, petits vauriens ! On vous cherche depuis hier dans les buissons, dans le torrent, sur les routes, dans les villages. Allons ! allons ! redescendons à Lanslebourg avant la nuit.

— Lâchez-nous, Monsieur Fontanette.

— Lâche-moi, papa, lâche-moi.

— Taisez-vous et filez doux.

— Le Pape nous attend à Rome.

— Le Pape se moque de vous.

— Et que dira Philibert ?

— Philibert est un polisson.

— Il nous prendra pour des lâches et il nous méprisera.

— Les gendarmes l'arrêteront comme un petit vagabond.

— Vous ne connaissez pas Philibert : sûrement il verra le Pape.

— Assez de bêtises : marchez. Taisez-vous et obéissez.

Et d'une poigne solide il entraîne les deux coupables, qui se lamentent et qui résistent et qui essayent vainement d'échapper à son étreinte.

— Vous maltraitez ces enfants, dit un touriste pitoyable.

— Ils se sont sauvés de chez nous. Je ne leur fais aucun mal et mêlez-vous de vos affaires.

Fontanette a des épaules rondes, un cou de taureau, des yeux farouches. Il ne s'adoucit qu'en sonnant. Le touriste n'insiste pas.

Les carabiniers baragouinent quelque chose en italien et Fontanette leur répond dans un patois qu'ils n'entendent pas. Les disputes sont difficiles en des langues différentes. Il parvient enfin hors des murs, en traînant toujours après lui sa paire de prisonniers. Sa boiterie s'accentue, mais ses bras ont de bons muscles.

Quel est ce char qui vient à eux, attelé d'un cheval gris ? Parbleu, c'est le char du meunier dont les vieux bancs sont occupés, celui d'avant par le meunier, la meunière, le curé et le gros Tiénon qu'on écrase et celui d'arrière par Anthelme, Pernette et l'instituteur. C'est tout ce qui reste du cortège si bruyant et si populeux qui, grossi à Lanslebourg de tous les gens de la foire, se ruait à l'assaut du col et à la poursuite des croisés. Dès que Thomas s'est envolé, la colonne s'est désagrégée. On a vu un aéroplane, on a retrouvé les enfants, l'expédition est finie, il n'y a qu'à faire demi-tour et regagner avant la nuit Lanslebourg où l'on couchera. Pardon, pardon, il en manque : Philibert, Annette et Jean-Baptiste et Catherine. Ces quatre-là son perdus. N'ira-t-on pas les chercher ? Oh ! leurs parents les chercheront. Le meunier a sa voiture : il les prendra avec lui.

— Non, tous ensemble ! Nous sommes tous frères, a protesté le curé.

L'instituteur a proclamé :

— Nous sommes tous solidaires.

On ne les a pas écoutés. L'enthousiasme est tombé et chacun ne pense qu'à soi, à son souper, à son gîte. On a déjà beaucoup marché et la route est aussi longue au retour qu'à l'aller :

— Mais non, mais non, ça descend.

Rien n'y fait. C'est un sauve-qui-peut général, et toute la population rassemblée au sommet du col dévale le long des lacets dans un désordre lamentable, abandonnant à leur sort Anthelme le bûcheron et la bûcheronne Pernette, le meunier et la meunière, et le gros Tiénon fatigué que le soleil incommode.

— Je ne vous quitterai point, déclare l'abbé Laloze, avant que nous ayons rejoint nos quatre petits fugitifs.

— Et moi-même, pas davantage, ajoute M. Mussillon.

On s'empile sur la voiture que traîne la jument grise et la poursuite recommence. Une poursuite bien réduite, car le gros du bataillon bat en retraite là-bas : on ne le voit déjà plus. Avant d'atteindre l'hospice, la petite troupe aperçoit un piéton ballotté entre deux paquets.

— Ou deux arrosoirs, dit Anthelme.

— Ou deux cabris, dit Pernette.

Et Tiénon, qui a bonne vue, reconnaît, un instant plus tard, Fontanette le sonneur. Qu'est-ce qu'il traîne donc après lui ?

— Catherine, c'est Cat